

Non lieu à délibérer sur l'adresse des prisonniers du Luxembourg relatif à la prise de Toulon, en annexe de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Non lieu à délibérer sur l'adresse des prisonniers du Luxembourg relatif à la prise de Toulon, en annexe de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 294;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36060_t2_0294_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

l'étendard tricolore; à son aspect ont fui ces Brigands des mers, qui n'ont laissé après eux que des traces de barbarie et d'une féroce jalousie : il n'a fallu qu'un jour aux soldats de la liberté, pour conquérir cette place que le génie appelait un nouveau Gibraltar.

Des cris de vive la République se sont fait entendre parmi les patriotes détenus au Luxembourg à la nouvelle de cette éclatante victoire; notre joie était à son comble; mais un sentiment d'amertume vint la troubler en pensant que nous ne pourrions mêler nos chants d'allégresse aux vôtres, à ceux de nos Concitoyens. A ceux de nos femmes et de nos enfants, dans la fête que vous avez décrétée en l'honneur de cette immortelle journée.

Dedommagez-nous de cette cruelle privation, Citoyens Représentans; mettez le comble à notre bonheur; en permettant que le jour de cette fête nous fassions flotter au-dessus de nos murs un étendard aux trois couleurs; que sur le frontispice de notre prison on lise en gros caractères ces mots d'effroi pour les Despotés: Vive la République, perissent les tirans.

S'il est icy quelque traitre, s'il pouvoit y exister quelques esclaves de Pitt, de cet ennemy du genre humain; eh bien ils apprendront à leur maitre: que tous les français trempent dans la Conjuraton contre les Roix, que tous les patriotes detenus au Luxembourg sont autant de conjurés; que si les satellites des despotes parvenaient jusqu'à vous si le sanctuaire de la liberté pouvoit être souillé par leur presence, nous les écraserions sous les débris de nos chaines et donnerons à l'Univers, l'exemple d'un peuple qui n'a pas juré en vain d'être libre.

Nous attendons de votre justice, Citoyens Représentans, que vous voudrez bien ne pas rejeter notre demande. Déjà, à la lecture de votre décret sur Toulon, qui a été proclamé avec pompe dans la cour du Luxembourg, nous avons fait retentir l'air des cris de vive la République! vive la Convention! vive la liberté! que le jour de la fête, ces cris soyent repetes avec enthousiasme, que nos agens parviennent jusqu'à vous et puissiez vous lire au fond de nos cœurs vous y veriez écrit le triomphe de la Raison, l'amour de la République, la haine de la tyrannie!

Suivent sur l'original les 57 signatures ci-après :

LANGLOIS, CHRISTTICH, FRANCONVILLE, THIERRY, NOIRET, HARDY, SÉVÉRY, MAUGIS, VAUCHELET, BÉ-
NARD, DUPLAIN, LENAIN, CARDOT, DUPUIS, GOUST,
DUART, COUSIN, DESAUSSAYS, GUNTE, FONTAINE,
OUDET, CUC, BROCHET, LEMAITRE, GANDOLPHE,
BERERMAUTH, MAURIN, LAROCHE, SEGUIN, DEAMAY,
VEZIEN, DUCROCQ, PINARD, DORRET, DARZAC, BON-
NET, LACROIX, DOUCOMT, FOUCAUD, BROCHET A.,
MONTIGNY, VAUDEGRE, FEUGNEUR, BORDE, BITAUBÉ,
DUPARC, CIVET, ANDREVOZ, MOULIN, CERCART,
CHOMEL, BENOIST, THOTOZE, MIROUSSÉ, DERUGY,
VERMONT, LEFEBURE.

Il n'y a pas lieu à délibérer (1).

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXE AU N° 32

[*Exposé de la conduite du cⁿ Bayard (1), depuis le 1^{er} mai 1789*] (2)

Fils et petit-fils de négocians à Paris, j'ai été victime de mon amour pour la liberté plus de dix ans avant la révolution. En 1778, d'après un traité passé avec Franklin, avec lequel j'étais lié d'amitié, j'expédiai pour les Etats-Unis de l'Amérique cinq vaisseaux chargés de munitions de guerre et d'habillemens de troupes, dont quatre furent pris par les Anglais. Cette perte m'obligea de quitter le commerce fleurissant que je faisais.

En mai 1789, je confondis l'aristocratie financière, en faisant imprimer *le vœu de Paris* (3). Quoique mon plan ait été suivi, la haine que me portèrent tous les agens des fermes générales, dont j'avais provoqué la destruction, m'empêcha d'obtenir une place dans la nouvelle organisation des finances.

Au mois d'août 1789, j'ai couru les plus grands dangers de la part des aristocrates, pour m'être élevé, dans le district de Saint-Leu, contre la distinction absurde des citoyens actifs et non actifs. Vers la fin de la même année, nommé, pendant plus de quinze mois, commissaire au comité de correspondance entre les districts, établi à l'évêché, j'y soutins les principes de la liberté, et je m'y liai d'amitié avec les meilleurs patriotes.

Depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au premier juillet 1791, j'ai travaillé au *Journal de la municipalité et des districts de Paris*, qui, sans faire aucune réflexion, donnait le précis de chacune des séances des représentans de la commune, et l'extrait des principaux arrêtés des districts. Ce

(1) Inspecteur du garde-meuble nat^l et 1^{er} commis de la 3^e division du départ^t de l'intérieur.

(2) Broch. 4 p., imp. de Pellier, Paris (F^o 4589, pl. 8, p. 20). P.V. de perquisition chez Bayard, 23 niv. et 2 pluv. II (p. 18).

(3) Note de l'auteur: A présent, que la régénération des finances est opérée depuis trois ans, rien n'est plus naturel; mais n'y avait-il pas du courage et du mérite à la provoquer trois mois avant la révolution de 1789. Aussi, en avril 1792, dans le n° 143 des *Révolutions de Paris*, à l'occasion d'une lettre insérée dans les journaux par un nommé Bayard, commandant de bataillon, tendante à empêcher la fête civique des soldats de Château-vieux; Prud'homme, qui, depuis la révolution n'a cessé de donner des preuves de son discernement, a-t-il rendu justice à mon patriotisme, en s'exprimant en ces termes: « Il ne faut pas confondre ce Bayard avec F. L. Bayard, citoyen de la section de la place Vendôme, auteur des *Annales de la Révolution* ou *Recueil de pièces authentiques* et d'extraits de Procès-verbaux, faits à l'hôtel-de-ville de Paris depuis le 12 juillet 1789 jusqu'au premier janvier 1791, et qui, en mai 1789, a donné un mémoire sur les finances, où il démontrait qu'il fallait abolir toute espèce de privilèges, même ceux des provinces et des pays d'états, porter toutes les douanes aux frontières, réduire le prix du sel, établir en France la culture du tabac, supprimer la loterie; en un mot, régénérer les finances, et substituer à tous les impôts vexatoires, deux seules contributions, l'une sur les biens fonds, l'autre sur les richesses mobilières ».

(1) Mention marginale de la main d'un secrétaire.